

Résumé

Sabina Gold et Silver Corp. (le promoteur) proposent de modifier leur permis d'utilisation des eaux de type A No: 2AM-BRP1831 pour le projet Back River (le Projet). Le Projet est une mine d'or située dans la région de Kitikmeot du Nunavut, au Canada.

Dans sa demande de modification, le promoteur a proposé des modifications aux activités déjà approuvées du Projet, y compris des modifications à la propriété Goose (prolongement de la piste d'atterrissement, prolongement de la mine souterraine Umwelt, augmentation de la consommation totale d'eau), à la gestion des déchets et de l'eau de la propriété Goose, à l'aire de dépôt marine (zone de transfert de carburant, prolongement de la piste d'atterrissement), à l'agrandissement de la plateforme pour navires de l'aire de stockage maritime et à la route de glace (amélioration de la fondation, installation de camps de service/d'urgence et augmentation de la consommation totale d'eau).

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a participé à toutes les phases de l'examen des modifications du permis d'utilisation des eaux jusqu'ici, fournissant les données et les connaissances de spécialistes accessibles au ministère, conformément à l'accord conclu avec le Nunavut. ECCC a fourni des commentaires sur la vérification de l'exhaustivité de l'évaluation technique préliminaire et a procédé à l'examen technique complet de la demande. ECCC a également assisté à la réunion technique et conférence préparatoire par vidéoconférence le 26 mars 2021.

ECCC présente actuellement notre document écrit final, qui résume les résultats de notre examen technique des informations qui ont été fournies par le promoteur, ainsi que les informations et les engagements présentées tout au long de l'examen jusqu'ici. Les commentaires et les recommandations d'ECCC formulés dans le document écrit final sont liés à notre mandat dans le contexte de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) et des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* (LP), et sont destinés à être examinés par l'Office des eaux du Nunavut (OEN).

Les commentaires d'ECCC concernent la qualité de l'eau et les zones de fracture du socle rocheux et, plus particulièrement, le modèle hydrodynamique mis à jour et les critères préliminaires de qualité des effluents (CQE) pour les paramètres préoccupants. Dans les commentaires techniques d'ECCC du 12 février 2021, ECCC a demandé des précisions sur les trous de forage de la zone de fracture d'une épaisseur de 2 à 3 m dans la fondation de l'installation de stockage des résidus (ISR) et attend les résultats d'autres tests à effectuer par le promoteur avant la construction de l'ISR.